



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3702

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Monique Limon.

Mme Monique Limon. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la campagne de vaccination contre la covid-19 a officiellement débuté le 27 décembre 2020 et se poursuivra tout au long de l'année 2021. Ce week-end, la France a dépassé la barre du million de personnes vaccinées, avec une semaine d'avance sur les prévisions de vaccination que vous aviez annoncées au début du mois. (M. Christophe Castaner applaudit.) L'engouement de nos compatriotes à être vaccinés démontre leur confiance dans la stratégie de vaccination que le Gouvernement a mise en place. Cette démarche progressive se révèle être la meilleure option. De plus, la France a fait le choix d'un service de proximité, qui se traduit – vous l'avez évoqué – par l'implantation de près de 900 centres de vaccination sur l'ensemble du territoire français. Au-delà des polémiques stériles entretenues ici ou là au sujet de la stratégie de vaccination, force est de constater que, sur le terrain, la réussite de la mobilisation est le fruit d'un travail commun et d'une coordination efficace entre l'État et les collectivités locales, sous l'impulsion des préfets et des agences régionales de santé. Les Françaises et les Français répondent présents au rendez-vous que vous leur avez fixé, faisant ainsi preuve de responsabilité et de civisme.

Par ailleurs, la France est le seul pays européen ayant actuellement recours aux enquêtes flash relatives aux variants du coronavirus. Je tiens à souligner l'effort colossal mené par laboratoires publics et privés pour les réaliser : ces enquêtes sont essentielles car elles permettent de suivre de très près les mutations du virus et ainsi de prendre les décisions les plus adéquates. En ayant recours à ces enquêtes flash, la France démontre qu'elle est prête à répondre à tous les scénarii possibles de mutation du virus sur son territoire. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en dire plus sur ces enquêtes et sur la manière dont votre stratégie vaccinale pourrait s'y adapter, afin de vaincre la pandémie dans sa globalité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie pour votre question, madame la députée.

M. Pierre Cordier. C'est vous qui l'avez écrite ?

M. Olivier Véran, ministre. Vous en posez en fait deux, auxquelles je vais tâcher de répondre. D'abord, vous avez raison de souligner que la France a fait le choix de la proximité. Cela renvoie à une question précédente à laquelle je n'avais pas répondu complètement, à propos de la ruralité : alors que nous développons 1 000 centres de vaccination, contre 50 dans certains pays voisins, il serait paradoxal de nous accuser de

manquer de proximité !

M. Jean-Jacques Gaultier. Mais il n'y a pas de vaccins !

M. Olivier Véran, ministre. C'est, au contraire, le choix de la proximité que nous avons fait justement. Je ne pouvais pas imaginer que l'on impose à des personnes âgées de 85 ans de faire trois heures de queue devant un gymnase en plein hiver. Or ce n'est pas ce qui se passe chez nous et c'est tant mieux : c'est une qualité et un atout de notre pays.

M. Christian Jacob. L'incompétence n'empêche pas l'arrogance !

M. Olivier Véran, ministre. Vous m'interrogez sur la stratégie de dépistage et d'identification – de traque, en fait – des variants du virus : le variant VOC 2020, originaire d'Angleterre, et le variant 501-YV2, qui provient d'Afrique du Sud. Je l'ai déjà dit : ces variants nous inquiètent, comme ils inquiètent l'ensemble des pays dans lesquels ils circulent. En effet, on sait qu'ils sont plus contagieux et l'on s'interroge désormais sur les formes cliniques qu'ils pourraient produire, alors que l'on manque encore de données scientifiques suffisantes pour statuer. En revanche, nous avons des signes plutôt encourageants quant à la capacité de vaccins à empêcher les infections par ces variants, mais celle-ci reste à démontrer.

Quoi qu'il en soit, nous devons absolument prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les variants d'entrer sur le territoire. C'est la raison pour laquelle la France et l'Europe ont pris des mesures extrêmement sévères en matière de contrôles aux frontières et d'admission sur le territoire national. Nous devons aussi empêcher la circulation de ces variants ; c'est pourquoi les agences régionales de santé réalisent un travail de contact tracing pour casser les chaînes de contamination partout où elles apparaissent et empêcher les variants de se diffuser. C'est aussi pour cette raison qu'avec l'ensemble des plateformes de biologie du pays, publiques ou privées, et avec tous les scientifiques, nous conduisons au quotidien des enquêtes incluant un séquençage génétique du virus, afin d'identifier le nombre de variants en circulation et de dépister d'éventuels nouveaux arrivants. Il semble que la propagation progressive du variant anglais sur notre territoire se confirme, même si les taux restent bien inférieurs à ceux de certains pays voisins. Nous devons rester en permanence en alerte face à cette situation et je vous remercie de votre question qui m'a permis de vous apporter, je l'espère, une réponse factuelle. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Monique Limon](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3702

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2021](#)